



Saint-Denis, le 25 JAN. 2021

**Arrêté DEPAP2/2020-012
fixant la composition de la commission académique d'appel de
décisions de conseils de discipline des établissements publics locaux
d'enseignement**

LA RECTRICE DE LA RÉGION ACADÉMIQUE DE LA RÉUNION

Vu le Code de l'éducation, en ses articles 111-2, R 511-49, D 511-51

Vu le décret n° 2009-627 du 6 juin 2009

ARRETE

Article 1 : Sont nommés pour deux ans, membres de la commission académique d'appel des décisions des conseils de discipline :

<i>INSPECTEURS D'ACADEMIE- INSPECTEURS PEDAGOGIQUES REGIONAUX</i>	
TITULAIRE	SUPPLEANT
Alain SEDILOT IA-IPR EVS Rectorat	Lucas GAINE IA-IPR EVS (par intérim) Rectorat

<i>CHEFS d'ETABLISSEMENT</i>	
TITULAIRE	SUPPLEANT
Marie BRABANT Principale Collège LES ALIZES Saint-Denis	Monique FOURMY Principale Collège TEXEIRA DA MOTTA La Possession

<i>PROFESSEURS</i>	
TITULAIRE	SUPPLEANT
Chandane ZAGJIVAN Professeur Collège ELIE WIESEL Le Chaudron	Emilie CASTEL Professeure Collège de BOURBON Saint-Denis



<i>REPRESENTANTS DES PARENTS D'ELEVES</i>	
<i>FCPE</i>	
TITULAIRE	SUPPLEANT
Karine ZAREB	Eloïcka MALLI
<i>PEEP</i>	
TITULAIRE	SUPPLEANT
Johann OLIVIER	Michaela GROSSI

Article 2 : Monsieur le secrétaire général de l'académie est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de La Réunion.

Pour la Rectrice et par délégation,
Le secrétaire général de l'académie

Francis FONDERFLICK